



Franche-Comté Amélioration
des Conditions de Travail

Extrait du

RAPPORT D'ETUDE

DIAGNOSTIC REGIONAL SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

ORST de Franche-Comté

- Février 2006 -

<u>I. LA SANTÉ AU TRAVAIL -</u>	
<u>ÉVOLUTION DES RISQUES EN FRANCHE-COMTÉ</u>	P.10
1.1. Les maladies professionnelles déclarées	p.11
1.1.1. Évolution du nombre de déclarations en Franche-Comté (années 1997 à 2003)	
1.1.2. Nombre de déclarations et indice de déclaration en 2003	
1.1.3. Nature des déclarations	
1.1.4. Les maladies à caractère professionnel	
1.2. Les maladies professionnelles indemnisées	p.14
1.2.1. MP indemnisées en 2003	
1.2.2. Évolution des MP indemnisées	
1.2.3. Comparaison entre MP déclarées et MP indemnisées	
1.3. Accidents de travail, de trajet, mortalité	p.16
1.3.1. Accidents du travail avec arrêt	
1.3.2. Nombre d'AT avec arrêt par secteurs	
1.3.3. Mortalité globale : maladies et accidents	
1.4. Zoom sur...	p.19
1.4.1. Les troubles musculo-squelettiques	
1.4.2. Les maladies psychiques à caractère professionnel	
1.5. SYNTHÈSE	p.23

I. LA SANTÉ AU TRAVAIL – ÉVOLUTION DES RISQUES EN FRANCHE-COMTÉ

Dans cette première partie sont présentés quelques chiffres marquants sur les risques. Ces éléments sont issus de données fournies par le service prévention de la CRAM Bourgogne Franche-Comté et par le MIRTMO.

Concernant la CRAM, ils portent sur :

- Les établissements en Franche-Comté (hors PSA) :

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS					
	1999	2000	2001	2002	2003
Doubs	17 571	16 466	15 862	14 736	13 799
Jura	9 681	9 092	8 782	8 151	7 587
Haute Saône	7 796	7 317	6 944	6 501	5 995
Territoire de Belfort	4 461	4 151	4 010	3 728	3 473
Total	39 509	37 026	35 598	33 116	30 854

- Les effectifs suivants :

NOMBRE DE SALARIÉS					
	1999	2000	2001	2002	2003
Doubs	116 341	124 680	110 411	113 985	118 003
Jura	64 099	66 364	53 081	54 179	55 065
Haute Saône	46 506	49 161	43 705	45 204	47 199
Territoire de Belfort	36 063	37 545	29 380	29 813	30 352
Total	263 009	277 750	236 577	243 181	250 619

Sont présentés des chiffres concernant : les maladies professionnelles déclarées, les maladies à caractère professionnel ; les maladies indemnisées ; les accidents de travail et de trajets ; la mortalité liée au travail ; un zoom sur les TMS et sur les maladies psychiques à caractère professionnel.

1.1. Les maladies professionnelles déclarées

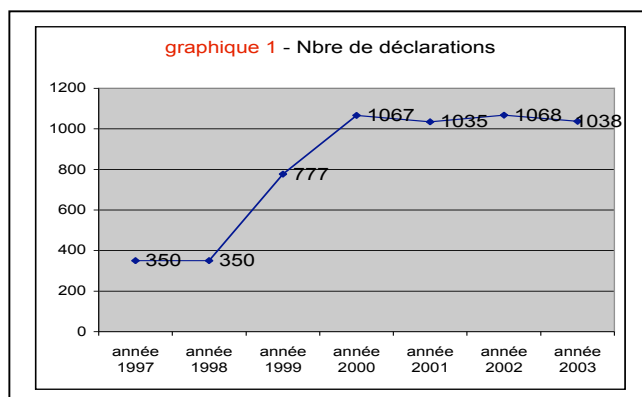
De quoi parle-t-on ?

Les maladies professionnelles (MP) déclarées sont celles déclarées par le salarié dans le cadre d'une démarche individuelle auprès de sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie (quel que soit le médecin traitant).

1.1.1. Évolution du nombre de déclarations en Franche-Comté (années 1997 à 2003)

Un triplement du nombre de déclarations entre 1998 et 2000, suivi d'une stabilisation.

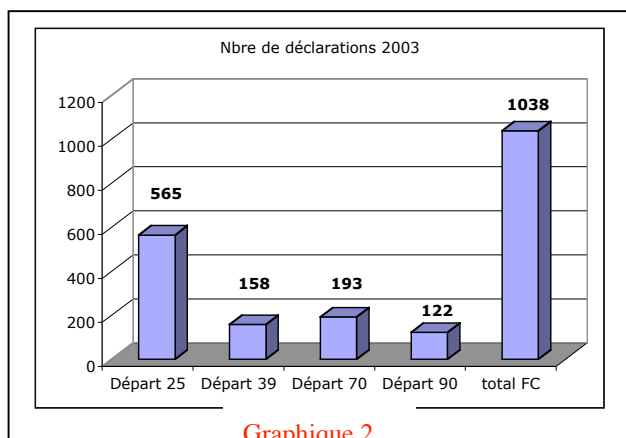
(Sources : DRTEFP/MIRTMO déclarations transmises à l'inspection médicale du travail)



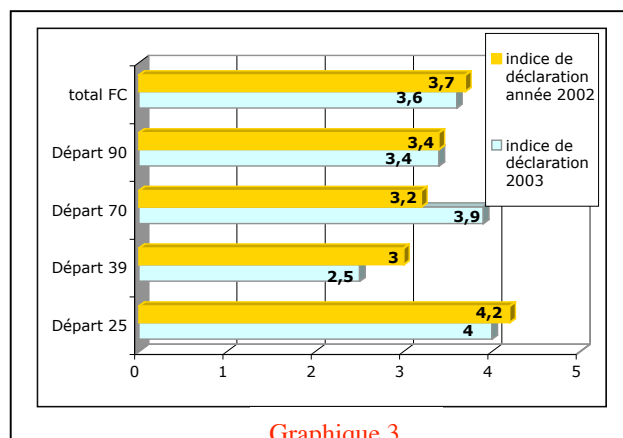
En 1998, la création de deux nouveaux tableaux (97-vibrations et 98-manutentions port de charges) peut expliquer en partie ce saut quantitatif et, sans doute aussi, une meilleure connaissance des TMS (Troubles Musculo-Suelettiques) par les salariés et les médecins du travail.

1.1.2. Nombre de déclarations et indice de déclaration en 2003

Des déclarations supérieures à la moyenne franc-comtoise dans le Doubs et inférieures dans le Jura



Graphique 2



Graphique 3

(Indice de déclarations = nombre de déclarations pour 1000 salariés)

- C'est le Doubs qui présente l'indice de déclaration le plus élevé ; c'est aussi le département qui a le plus grand nombre de déclarations liées à l'amiante.
- Le Jura présente l'indice de déclaration le plus faible de la région (2002 et 2003). Il y a moins de déclarations de surdités liées au bruit que dans les autres départements.
- En Haute-Saône, il y a moins de déclarations en lien avec des TMS. La MP 57 (affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail) ne représente que 57 % des déclarations et la MP 98 (affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes) 5,7 % des déclarations.
- Dans le Territoire de Belfort, il y a moins de déclarations de maladies liées à l'amiante que dans les années précédentes.

1.1.3. Nature des déclarations

En 2003 :

63 % (651 déclarations) concernent les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau 57).

8,2 % (85 déclarations) concernent des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (tableau 98).

6,2 % (69 déclarations) concernent des lésions provoquées par le bruit (tableau 42).

Viennent ensuite :

Déclarations	Nombre
Maladies liées à l'amiante	57
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier (tableau 97)	22
MP liées aux lésions cutanées de mécanisme allergique	21
MP liées aux lésions respiratoires de mécanisme allergique	15
Allergies respiratoires liées aux isocyanates (*)	12
Lésions causées par les ciments	12

Parmi les 32 maladies hors tableaux, on trouve des affections du rachis cervical, dorsal, des arthroses, 2 syndromes dépressifs et 3 cancers.

(*) *Isocyanates : colles et dérivés*

1.1.4. Les maladies à caractère professionnel

De quoi parle-t-on ?

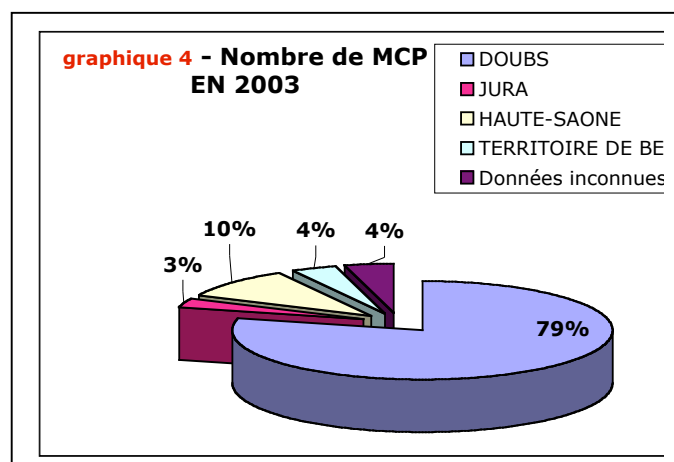
Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont les maladies déclarées et dont le caractère professionnel est reconnu, mais non-inscrites dans les tableaux de MP.

1.1.4.1. Les MCP par départements

99 MCP ont été déclarées en 2003 dans la région.

Le Doubs représente 79 % des déclarations de MCP.

(Sources : DRTEFP/MIRTMO déclarations transmises à l'inspection médicale du travail)



En ce qui concerne la nature de ces maladies à caractère professionnel :

- **43 %** sont des maladies psychiques.
- **28 %** sont des maladies de l'appareil locomoteur.
- **11 %** des affections cutanées.
- **6 %** des maladies respiratoires.
- **5 %** des maladies neurologiques.
- **2 cancers.**

1.2. Les maladies professionnelles indemnisées

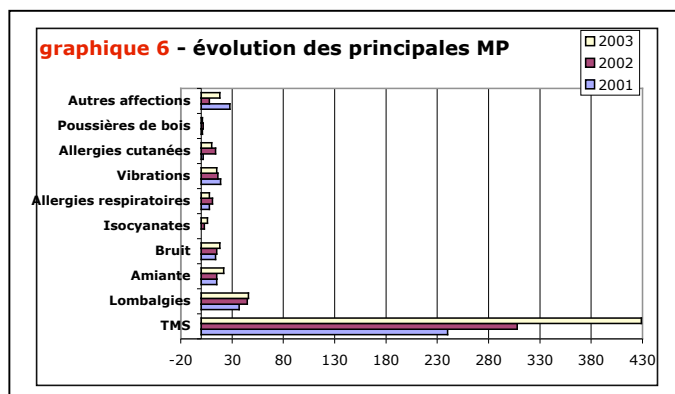
De quoi parle-t-on ?

Il s'agit de MP indemnisées, c'est-à-dire donnant lieu à indemnités (rente ou capital).

1.2.1. MP indemnisées en 2003

Les TMS représentent 75 % des maladies professionnelles indemnisées.

PRINCIPALE MP	2001	2002	2003
TMS	240	308	429
Lombalgies	37	45	46
Amiante	15	15	22
Bruit	14	15	18
Isocyanates	-	3	6
Allergies respiratoires	8	11	8
Vibrations	19	16	15
Allergies cutanées	2	14	10
Poussières de bois	1	2	1
Autres affections	28	8	18
Total MP	364	437	573

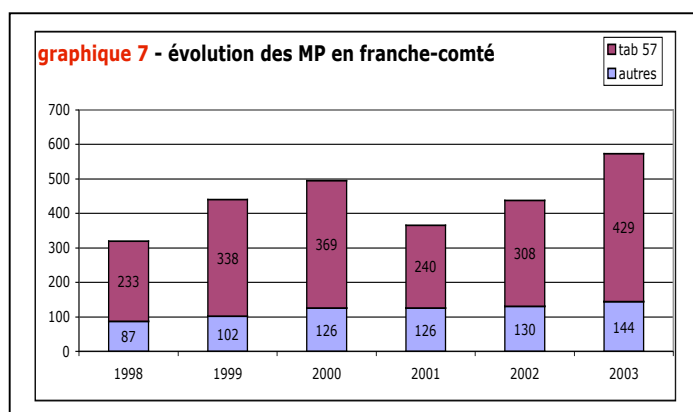


(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

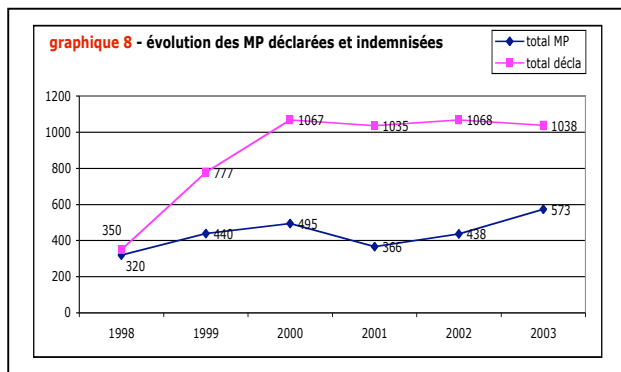
1.2.2. Évolution des MP indemnisées

Les MP indemnisées, après un décrochage en 2001, ont repris leur progression.

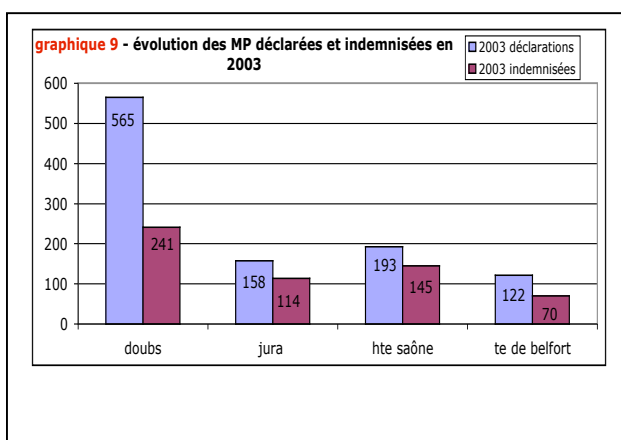
(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)



1.2.3. Comparaison des MP déclarées et MP indemnisées



Le rapport entre les MP indemnisées et les MP déclarées (55 %) tend à se stabiliser depuis 2000.



L'écart entre les MP indemnisées et les MP déclarées est plus élevé dans le Doubs (58 %) et le Territoire de Belfort (43 %).

Cet écart dans le Doubs peut en partie s'expliquer par la prise en compte dans les MP déclarées de celles de PSA Sochaux (les MP indemnisées n'apparaissent pas dans les chiffres puisque gérées par l'entreprise en interne).

(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

1.3. Accidents de travail, de trajet et mortalité

1.3.1. Accidents de travail avec arrêt

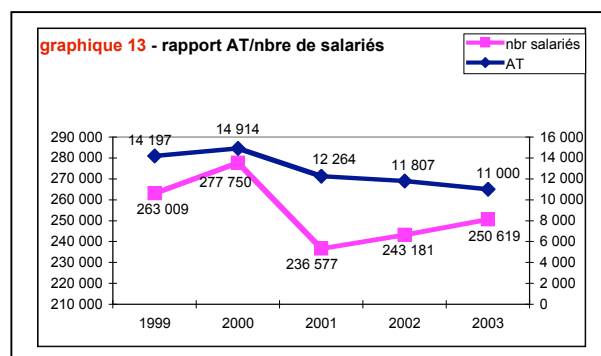
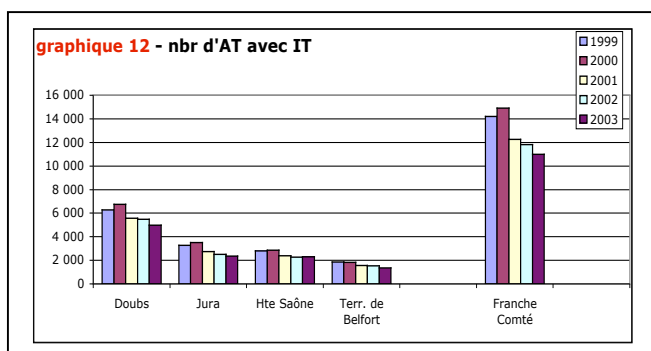
De quoi parle-t-on ?

Accidents du travail (AT) : accidents survenus dans le cadre d'une activité professionnelle salariée.

Une baisse continue et générale des AT avec arrêt depuis 2000, quel que soit le département :

	1999	2000	2001	2002	2003
Doubs	6 287	6 739	5 579	5 492	4 981
Jura	3 259	3 496	2 732	2 513	2 353
Haute-Saône	2 785	2 846	2 396	2 267	2 296
Territoire de Belfort	1 866	1 833	1 557	1 535	1 370
Total	14 197	14 914	12 264	11 807	11 000

Une baisse plus que proportionnelle des AT au regard de l'évolution des effectifs :



(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

L'hypothèse de cette baisse est peut-être le développement d'une sensibilité accrue des employeurs, en lien sans doute avec la mise en place du document unique.

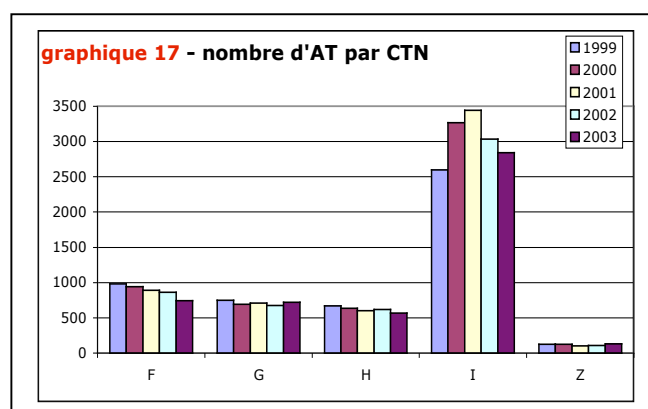
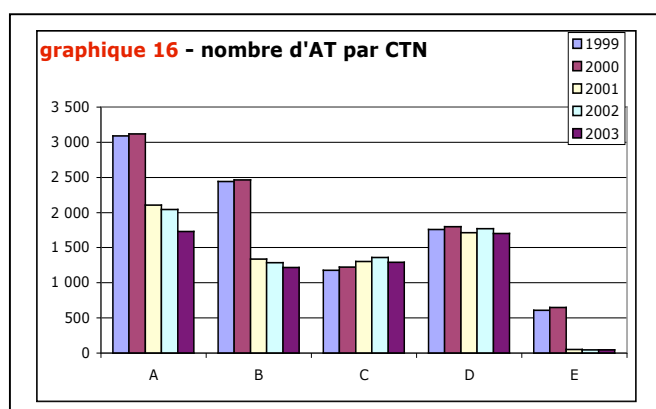
Mais une augmentation de la gravité des AT depuis 2001, dans tous les départements :

Nombre accidents du travail avec incapacité permanente (IP) hors décès					
	1999	2000	2001	2002	2003
Doubs	277	284	189	205	219
Jura	144	203	143	131	136
Hte Saône	158	116	113	105	138
Territoire de Belfort	101	90	68	65	71
Total	680	693	513	506	564

(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

1.3.2. Nombre d'AT avec arrêt par secteurs

Tous les secteurs connaissent une baisse ou une stabilisation du nombre d'AT sur les 5 années. Ces constats sont sans doute à nuancer au regard de l'évolution des établissements et des effectifs par secteurs.



Mais le secteur I (services et intérim) accuse un nombre d'AT très au-dessus des autres secteurs ; il représente aussi le plus grand nombre de journées de travail perdues et une gravité plus importante.

	1999	2000	2001	2002	2003
A (métallurgie)	3 088	3 119	2 105	2 045	1 732
B (BTP)	2 443	2 462	1 339	1 289	1 218
C (transport, livre, communication, EGE)	1 178	1 223	1 306	1 362	1 294
D (service, commerce, alimentation)	1 758	1 799	1 713	1 769	1 704
E (chimie, caoutchouc, plasturgie)	610	648	51	44	45
F (bois, ameublement, papier)	979	940	889	862	742
G (commerce non-alimentaire)	749	691	708	675	723
H (activité de service)	667	638	604	619	570
I (service et intérim)	2 599	3 269	3 446	3 033	2 843
Z (service à personne)	126	125	103	109	129

(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

1.3.3. Mortalité globale : maladies et accidents

Une baisse, en tendance, de la mortalité liée au travail :

	1999	2000	2001	2002	2003
Doubs	8	12	8	18	5
Jura	7	3	10	4	6
Haute-Saône	8	6	4	3	4
Territoire de Belfort	4	6	2	5	7
Total	27	27	24	30	22

Répartition de la mortalité :

Dpts	1999			2000			2001			2002			2003		
	AT	ATJ	MP	AT	ATJ	MP	AT	ATJ	MP	AT	ATJ	MP	AT	ATJ	MP
25	3	4	1	10	1	1	5	2	1	11	4	3	4	-	1
39	4	3	-	1	2	-	3	5	2	1	3	-	2	2	2
70	5	3	-	2	4	-	-	3	1	1	1	1	-	3	1
90	-	1	3	2	2	2	-	1	1	2	2	1	2	3	2
	12	11	4	15	9	3	8	11	5	15	10	5	8	8	6

- AT : Accidents du travail

- ATJ : Accidents du trajet (accidents survenus dans le cadre du trajet entre domicile et travail)

- MP : Maladies professionnelles

(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

1.4. Zoom sur...

1.4.1. Les troubles musculo-squelettiques

De quoi parle-t-on ?

Par TMS, on entend les pathologies qui affectent les tissus mous qui se trouvent à la périphérie des articulations (muscles, gaines, tendons, nerfs).

Ils intègrent les MP suivantes :

Maladies professionnelles	Affections	Origine
MP 57	Péri-articulaires	Geste et postures de travail
MP 69	Ostéo-articulaires	Vibrations et chocs
MP 79	Lésions du ménisque	Efforts et ports de charges
MP 97	Rachis lombaire	Vibrations transmises par engins
MP 98	Rachis lombaire	Manutention de charges lourdes

Ce sont particulièrement les affections péri-articulaires (MP 57) et les affections du rachis lombaires liées à la manutention et au port de charges (MP 98) qui représentent le plus grand nombre de déclarations et d'indemnisation.

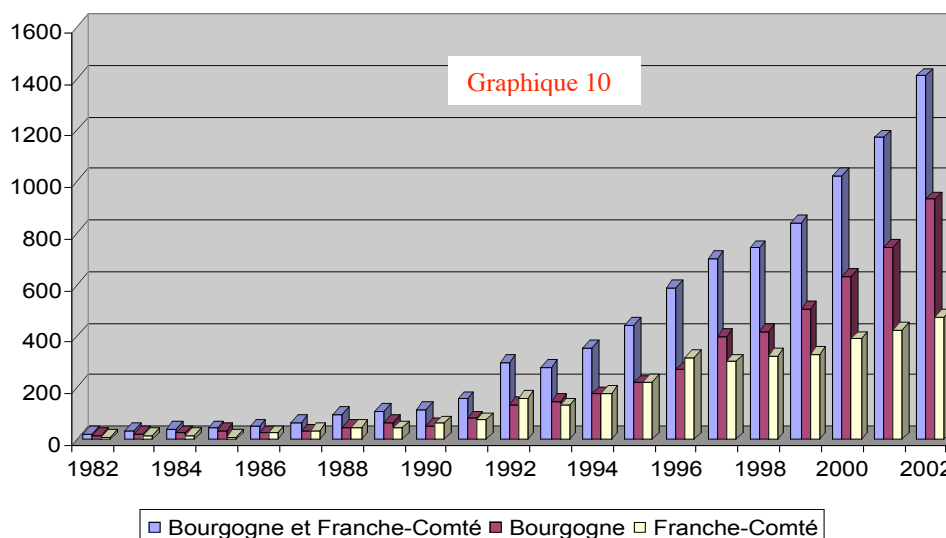
1.4.1.1. Évolution des affections péri-articulaires (MP 57)

Une maladie professionnelle en très forte augmentation, depuis 10 ans, notamment en Franche-Comté.

1 294 salariés sont touchés en Franche-Comté entre 2000 et 2002, dont 56 % de femmes et 44 % d'hommes. (y compris PSA Sochaux).

Cette progression suit par ailleurs la courbe nationale.

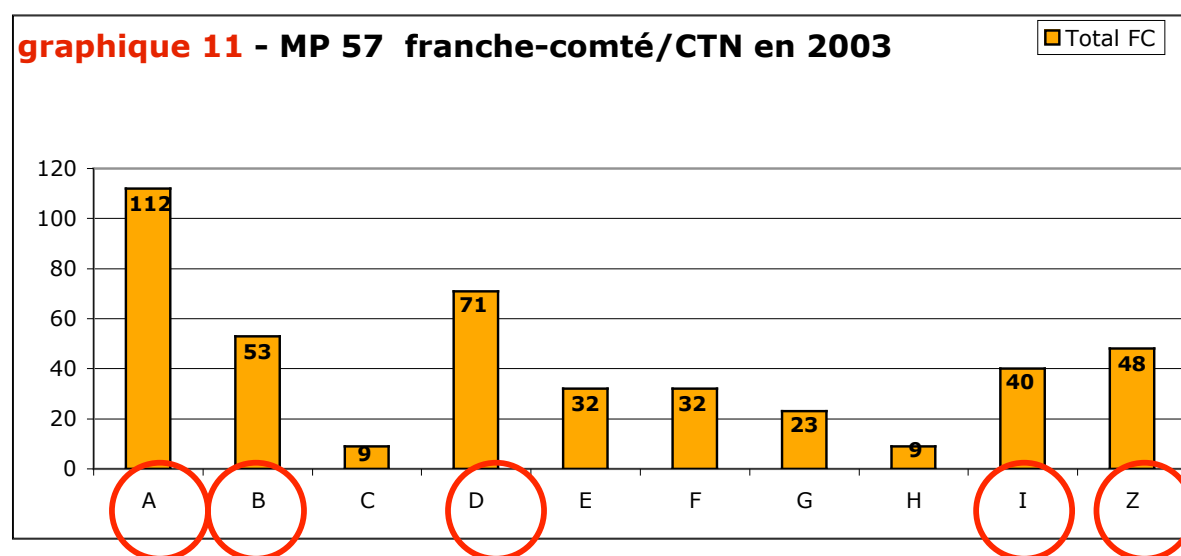
évolution du nombre de MP57 reconnues



1.4.1.2. Répartition des affections péri-articulaires (MP 57) par secteurs en 2003

Deux secteurs (métallurgie et services-commerces-alimentation) représentent 42,6 % des MP 57 indemnisées, pour 26,97 % de l'effectif total des salariés en Franche-Comté.

Cinq secteurs (A, B, D, I et Z) concentrent 75,45 % des TMS pour 52,64 % des effectifs.



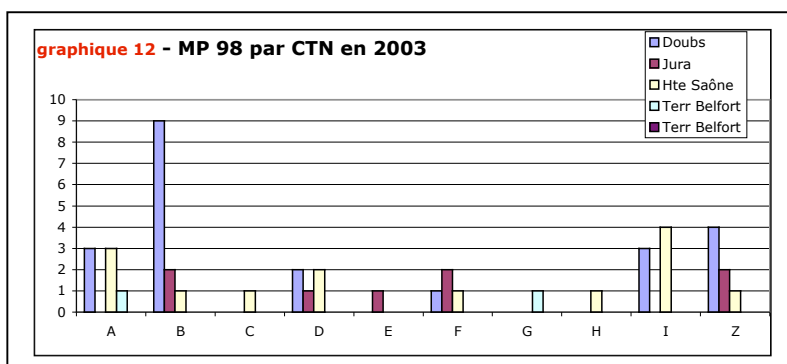
Secteurs	Nbre de MP 57	%	Effectif du Secteur	Poids effectif par Secteur en %
A (métallurgie)	112	26,11	32 427	12,94
D (service, commerce, alimentation)	71	16,55	32 688	13,04
B (BTP)	53	12,35	12 290	4,91
Z (service à personne)	48	11,19	2 996	1,19
I (service et intérim)	40	9,32	51 581	20,58
F (bois, ameublement, papier)	32	7,46	12 414	4,95
E (chimie, caoutchouc, plasturgie)	32	7,46	3 160	1,26
G (commerce non alimentaire)	23	5,36	31 519	12,58
H (activité de service)	9	2,10	46 473	18,54
C (transport, livre, communication, EGE)	9	2,10	25 071	10,00
Total	429	100	250 619	100

(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

1.4.1.3. Répartition des affections du rachis lombaires liées à la manutention et au port de charges (MP 98) par départements et par secteurs

Le secteur du bâtiment et le département du Doubs concentrent le plus grand nombre de MP 98 (rachis lombaire)

Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)



1.4.1.4. Les coûts des TMS

Le tableau suivant confirme une évolution nette des coûts sur les trois années citées :

Type de dépenses	2000	2001	2002	Variation 2002/2000
Soins	128 *	161	218	+ 70 %
Indemnité journalière	933	1 227	1 643	+ 76 %
Indemnité en capital et rente	1 149	998	1 682	+ 46 %
Total	2 210	2 386	3 543	+ 60 %

* En K€

(Source : Service prévention CRAM Bourgogne Franche-Comté)

✓ **Selon les statistiques nationales de 2002 :**

♦ Le total des dépenses concernant les **affections péri-articulaires (MP 57)** s'élève à 293 441 749 € pour un nombre de 21 126 MP. Il comprend les arrêts, les prestations et les indemnités.

Le coût moyen par MP 57 s'élève donc à **13 890 €**.

♦ Pour une **affection du rachis lombaire provoquée par le port de charges (MP 98)**, le total des dépenses s'élève à 75 127 850€, pour 2251 MP 98.

Le coût moyen par MP 98 s'élève donc à **33 375 €**.

♦ Pour une **affection du rachis lombaire provoquées par les vibrations (MP 97)**, le total des dépenses s'élève à 16 932 191€, pour 424 MP 97.

Le coût moyen par MP 97 s'élève donc à **39 934 €**.

✓ En **Bourgogne Franche-Comté**, le service prévention de la CRAM a calculé qu'entre 2000 et 2002 (sur 3 ans), 3700 maladies professionnelles inscrites au tableau 57 avaient été indemnisées, pour un coût total de 30 300 k€.

Soit un coût moyen pour une MP 57 de **8 200 €**.

Plus précisément, le coût moyen est de 4 760 € pour un poignet, de 6 100 € pour un coude et de 14 900 € pour une épaule.

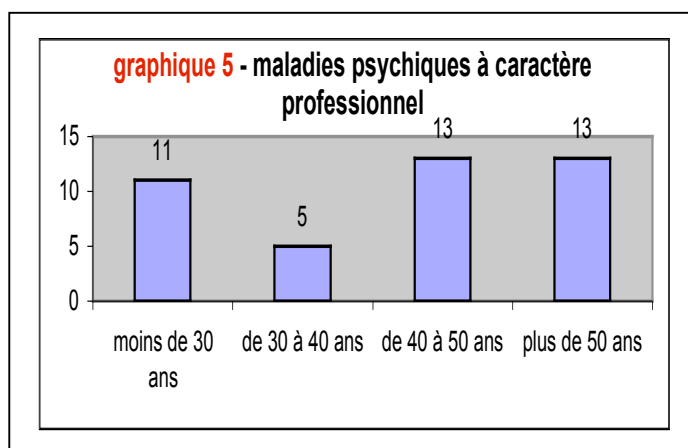
✓ Ce chiffrage prend en compte les arrêts, les prestations et les indemnités « facturés » à l'entreprise. Mais au-delà de cet indicateur qui n'a qu'une valeur relative, le service prévention est attentif à l'évolution des coûts qui tend à montrer ce que représente la situation d'un TMS pour le salarié, c'est-à-dire le handicap que cela va signifier.

1.4.2. Les maladies psychiques à caractère professionnel

En 2003, les maladies psychiques à caractère professionnel représentent 43 % des MCP et ont été déclarées par 27 médecins à l'inspection médicale régionale du travail. Ces déclarations permettent d'analyser les maladies psychiques en lien avec le travail.

Les médecins constatent des syndromes anxieux et dépressifs. Cette description a pour but d'alerter sur des pathologies émergentes en lien avec le travail.

Ces maladies affectent également les hommes et les femmes, et touchent dans une moindre mesure les 30-40 ans.



Les employés (17 cas) et les cadres (10 cas) sont les plus concernés, de même que les secteurs de la santé – action sociale, industries alimentaires et hôtels-restaurants.

Le devenir des salariés est le maintien au poste sans aménagement pour 11 cas, le changement de poste ou reclassement professionnel pour 3 cas, l'inaptitude au poste pour 6 cas, le licenciement pour une autre raison pour 6 cas.

1.5. SYNTHÈSE

◆ De manière globale :

- Stabilisation des maladies professionnelles (MP) déclarées et de l'écart entre MP déclarées et MP indemnisées depuis 2000, ce qui pourrait laisser penser à une réduction des risques professionnels.
- Baisse des accidents du travail (AT) et de la mortalité sur cette même période, qui tendrait à confirmer cette tendance, notamment depuis 2001, année de la mise en place du document unique d'évaluation (DUE).

◆ Des nuances à ce constat :

- Par département : le Doubs, département le « plus à risque », avec des déclarations de maladies, en valeur absolue et relative, supérieures à la moyenne régionale.
- Par secteurs : le plus grand nombre d'AT et de journées de travail perdues enregistré dans le secteur « services et intérim ».
- Augmentation de la gravité des AT qui, en 2003, est largement supérieure à la moyenne nationale (+11,46 % en FC, +3,8 % en France).

◆ TMS (les 3/4 des maladies professionnelles indemnisées) : hausse spectaculaire et inquiétante des risques

- Croissance continue depuis 15 ans, croissance supérieure à la moyenne nationale (MPI : + 39 % entre 2002-2003 en FC, + 10,1 % en France).
- Des effets sur la santé des salariés et sur la compétitivité des entreprises qui s'alourdissent.
- Cinq secteurs à l'origine des 3/4 des TMS, dont 3 se distinguent : ceux de la métallurgie et services-commerce-alimentation pour les affections péri-articulaires, celui du bâtiment pour les affections du rachis lombaire.

◆ Émergence de nouveaux risques : les risques psychosociaux qui, en 2003, représentaient 43 % des maladies à caractère professionnel signalées par les médecins du travail

- Secteurs les plus affectés : ceux où la dimension relationnelle est la plus prégnante.
- Professions administratives ou d'encadrement dans les entreprises ou administrations en mutation.

◆ Enfin, un constat qui ne reflète qu'une partie de la réalité :

- Données CRAM : leur finalité étant l'évaluation et l'indemnisation de risques reconnus, elles permettent de constater a posteriori l'évolution des risques, mais ne renseignent que partiellement sur leur réalité présente et tendancielle.
- Autres données : plus actuelles et plus larges, elles permettent un éclairage sur les risques latents.

D'où la nécessité d'un travail complémentaire de recueil et d'analyse de données si l'on souhaite cibler plus précisément les actions dans le domaine de la santé.